

Synthèse des points communs et différences entre EPF d'Etat et EPF locaux

	EPF d'Etat	EPF Locaux
Statut	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	
Objet	Compétent pour réaliser ou faire réaliser les acquisitions foncières et les acquisitions immobilières afin de : - constituer des réserves foncières - faciliter les aménagements ultérieurs	
Création	A l'initiative de l'Etat et après consultation des collectivités territoriales concernées (décret en conseil d'Etat)	A l'initiative des élus locaux et avec accord du préfet (arrêté préfectoral)
Aire d'intervention	périmètre régional (ex : EPF NPDC) ou départemental (ex : EPF des Yvelines)	territoire des EPCI et communes membres
Bénéficiaires	Etat, EPCI, Collectivités locales membres	Les territoires membres
Tutelle	Préfet de l'aire de compétence	Préfet
Contrôle financier et comptable	Mission de contrôle général et, par délégation de la cour des comptes, la chambre régionale des comptes	Chambre régionale des comptes